



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le : 11/06/2026

L'an deux-mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : M. GACHET à M. WAHARTE - Mme CZURKA à Mme ATTAF

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL**N° Acte : 7.1.1**

Délibération n°26-107

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le compte financier unique 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant que les résultats présentés correspondent aux écritures de l'ordonnateur et du comptable public ;

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire doit se retirer lors des délibérations portant sur l'approbation des comptes qu'il a administrés ;

Considérant qu'en l'absence du Maire, le Conseil Municipal doit élire un président de séance pour délibérer sur le CFU et que ce dernier a été élu par le conseil municipal, en la personne de Monsieur Daniel Amar, premier adjoint au Maire. Considérant la présentation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal, le Conseil Municipal constate les conditions de réalisation qui peuvent se résumer selon le tableau ci-dessous :

		Crédits Ouverts	Réalisation	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	90 013 384,00	81 119 281,12	
	- Dépenses	90 013 384,00	76 584 783,01	
	= Résultat 2025		4 534 498,11	
	+ Report à nouveau 2024		10 557 292,57	
	= Résultat cumulé		15 091 790,68	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	37 470 692,43	18 566 392,72	3 044 006,12
	- Dépenses	37 470 692,43	17 858 470,29	4 413 195,19
	= Solde d'exécution 2025		707 922,43	
	+ Solde d'exécution 2024		- 1 186 811,41	
	= Solde d'exécution d'Investissement cumulé		- 478 888,98	
	+ Solde report 2025			-1 369 189,07
	= Besoin ou Capacité (- ou +) de Financement de la section Investissement		- 1 848 078,05	

Les résultats de l'exercice 2025 feront l'objet d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 28 voix Pour, 2 Contre (NIETO Béatrice / FARRUGIA Philip) et 8 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane représentant : GACHET Jean-Pierre / DEMOLON Cécile / GAUDE Alain / GIRAUD Amandine / RAPETTO Stéphanie)

N'ayant pas pris part au vote : 1 (GACHON Loïc)

CONSTATE les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés ci-dessus.

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025.

ARRETE les résultats définitifs du compte financier unique 2025.

DONNE acte de la présentation du compte financier unique.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10 juin 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. COPPENS



M. HABASTIDA